DLP 16-4-82964052

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication Périodique

EDITION DE LA STATION NORD, PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE
Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la Circonscription:
Cité Administrative - 59048 LILLE Cédex - Tél.: (20) 52.72.80 - (20) 52.12.21
Station d'Avertissements Agricoles de TILLOY-lès-MOFFLAINES :
B.P. 355 - 62026 ARRAS Cédex - Tél.: (21) 23.09.35

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Abonnement Annuel: 85,00 F
Régisseur de Recettes DDA du Pas-de-Calais
CCP: 5701.50 Lille

BULLETIN N° 258 du 14 avril 1982

CULTURES LÉGUMIÈRES

LUTTE CONTRE LES DIFFERENTES ESPECES DE MOUCHES NUISIBLES :

Les traitements du sol, avant semis, assurent actuellement la meilleure protection. Ceux effectués au semis, en localisé, sont à préférer quand c'est possible, car ils bouleversent moins la faune du sol. Dans ce cas, la quantité de produit à utiliser doit être ajustée à la surface réellement traitée. En l'absence d'indication du fabricant, se baser sur le rapport largeur bande traitée / écartement des lignes de culture.

PRODUITS UTILISABLES

MATIERES ACTIVES	SPECIALITES (Liste non limita.)	DOSES EN G / HA (Traitement en plein) Matières Actives				PERSISTANCE DANS LE SOL EN MOIS.	REMARQUES
		Mouche des semis	Mouche de l'oignon	Mouche du chou	Mouche de la carotte		
Bromophos-éthyl	NEXAGAN MG 5 NEXAGAN EC 40		5 400	5 400	5 400	3 à 6	Avant semis
Carbofuran	CURATER			1 000(1)	1 000	2	Uniquement en localisation (1) sur chou ou navet
Chlorfenvinphos	BIRLANE G 10 S BIRLANE CE 40	4 000(1)	5 000	6 000(2)	5 000	2 à 4	(1) avant semis sur haricot (2) sur chou ou navet
Chlorpyriphos-méthyl	DURSBAN 5 G	4 000	3 000			3	Avant semis
Diazinon	IMUTER D BASUDINE 10 G		8 000		8 000		
Dichlofenthion	TRI VC 13 G		6 000		6 000	3	
Diethion	RHODOCIDE		5 000		6 000	1	
Fonofos	DYFONATE 5 G		2 000		2 000	2 à 3	
Trichloronate	PHYTOSOL 5 G PHYTOSOL 5 D	(1)	2 500	3 125(2) 2 500	2 500	5	(1) Utilisable sur haricot en arrosage au dessus semis sans contact avec la graine, 90 g/ma/hl (2) Contre mouche du chou sur navet.

A. MOUCHE DE LA CAROTTE :

Pour les cultures à cycle long (récolte en automne), la persistance des produits est parfois insuffisante pour protéger des dégats causés par les pontes de fin d'été.

Un traitement en cours de végétation peut être réalisé (en respectant le délai de 15 j avant récolte); produits utilisables : Dimethoate (300 g ma/hl) Nombreuses spécialités,
Chlorfenvinphos (60 g ma/hl) BIRLANE CE 40

.../...

CPPAP N° 533 AD - Imprimerie de la Station Nord, Pas-de-Calais et Picardie - Directeur gérant: J. THIAULT

B. MOUCHE DE L'OIGNON :

En cas de risques faibles (zones peu infestées) un traitement de semence sera suffisant, avec du Trichloromate (40 g ma/kg, soit 120 g de RHODOCIDE).

LE DESHERBAGE DE L'ENDIVE ET DE LA CHICOREE A CAFE :

La confrontation des résultats acquis (par le groupe de travail desherbage) lors de la mise en place (par chacun) de nombreux essais, a permis d'élaborer pour la campagne à venir les préconisations suivantes :

Malgré la mise en place d'essais (tri de différentes matières actives puis étude de différentes doses et modes d'application des herbicides plus particulièrement intéressants) nous devons reconnaître que les problèmes de desherbage ne sont pas, dans ces cultures, parfaitement résolus et surtout que les solutions proposées ne permettent pas la moindre "fantaisie". La technique de l'impasse possible sous risques importants en betteraves n'est toujours pas d'actualités en cultures d'endives et de chicorées où un desherbage chimique de prélevée doit être réalisé de façon aussi complète que possible sauf, bonne connaissance des adventices qui lèveront par la suite.

En pré-semis : 6 litres de Bonalan incorporé profondement dans les 4 heures qui suivent l'application par au moins 2 passages croisés par des outils à dents, lors de la préparation du sol.

+ 1,5 kg de Kerb 50 W incorporé plus superficiellement avant la dernière opération de préparation du sol. Dans le cas de semis précoces de chicorée à café, son application en post semis-peut être envisagée.

En post-semis, pré-levée : Divers herbicides peuvent être appliqués. Le choix se fera en tenant compte du tableau ci-dessous présentant le spectre d'efficacité de tous les herbicides utilisables, certains C. I. P. C. et surtout Asulox dont la souplesse d'utilisation laisse à désirer, font l'objet de commentaires :

SPECTRE D'EFFICACITÉ DES HERBICIDES

HERBICIDES	Kerb	Bonalan	Légurame	C. I. P. C.	Asulox
ADVENTICES / DOSES	1,4 kg / ha	6 l / ha	7 l / ha	2 à 3 l / ha	2 à 3 l / ha
Anagalis (mouron rouge)	-	++(+)	++	++	-
Capselle	(+)	(+)	+	++ 2	(+)
Chenopode	+(+)	++(+) 1	+	+	-
Fumeterre	+	++	(+)	(+)	-
Gaillet	+	+	(+)	++	-
Galnisoga	+	-	-	-	+
Guaphale	-	-	-	+	+(+)
Laiteron	-	-	-	-	+
Lamier	++	-	-	+(+)	-
Matricaire	-	-	-	+ 2	+ à ++(+) 3
Mercuriale	+(+)	+	+	++	-
Morelle noire	++(+) 1	(+)	+(+)	(+)	-
Ortie	+(+)	(+)	+	+(+)	+
Paturin	+++	++	++	+(+)	-
Ravenelle	+	-	-	++ 2	-
Renouée liseron	++(+) 1	++	+(+)	+	-
Renouée des oiseaux	++ 1	+(+)	-	-	-
Renouée persicaire	++(+) 1	+(+)	+(+)	+	-
Sanve	+	-	-	++(+) 2	-
Seneçon	-	-	-	(+)	(++)
Stellaire (mouron des oiseaux)	++(+)	+(+)	+(+)	++	-
Véronique	++(+)	++(+)	+++	++(+)	-

LEGENDE : ( ) Valeur irrégulièrement obtenue
- Sans action ou absence de références
+ Action seulement complémentaire (en mélange)
++ Efficacité juste suffisante, voire insuffisante en forte infestation
+++ Bonne efficacité.

(1) Efficacité améliorée par augmentation de dose.

(2) L'efficacité du C. I. P. C. est très nettement renforcée par une pluie intervenant juste après le traitement, ceci sur crucifères voire sur matricaires. Elle peut même s'accompagner d'une diminution de vigueur importante de la culture en cas de pluie violente, en particulier en terre battante.

... / ...

(3) L'Asulox n'a pas d'autorisation de vente pour le desherbage de ces cultures. [illegible] des essais mis en place notamment cette année, nous permettent cependant de vous donner à titre indicatif les conditions d'emploi de l'Asulox, herbicide encore moins souple d'utilisation que le C. I. P. C. Son utilisation rationnelle nécessite une analyse de sol car elle s'appuie sur le calcul du rapport :

$$r = \frac{\text{taux de matière organique } (^o/_{oo})}{\text{taux d'argile } (^o/_{oo})} \times 100$$

Si $r \leqslant 10$ jamais 3 litres, attention à 2 litres.

En cas de risque important de matricaire (notamment en semis précoce) n'utiliser que 1,5 litre.

(L'adjonction de C. I. P. C. pour viser les capselles accentue la phytotoxicité mais aussi l'efficacité matricaire) en cas de pluie notamment.

Si $10 < r < 15$: 2 à 3 litres

Le nombre de plantes d'endive ou de chicorée est respecté, une diminution de vigueur est possible notamment à 3 litres. Efficacité sur matricaire dès 2 litres quand r est proche de 10.

Si $r \geqslant 15$: 3 litres sont nécessaires et ne sont généralement pas phytotoxiques.

REMARQUES : Les doses d'emploi du C. I. P. C. (sans changement) et de l'Asulox se raisonnent indépendamment, car influencées par des facteurs différents (par ex. : une terre battante peut avoir un $r \geqslant 19$ et nécessitera une dose faible de C. I. P. C. et une forte d'Asulox).

ARBORICULTURE FRUITIÈRE

A. TAVELURES POMMIERS - POIRIERS :

Evolution végétative : Après une reprise dans le courant de la semaine dernière, la végétation a été de nouveau freinée par le refroidissement des températures.

POIRIERS : stades E à E_2
POMMIERS : stades D_3 à E_1
} Suivant les secteurs et les variétés.

Evolution maladive : Projections moyennes le 8 avril, avec forts risques de contaminations Depuis et jusqu'à maintenant, les projections ont été faibles et les conditions de contaminations mauvaises. Maintenir la protection.

B. MONILIOSE DU CERISIER ET DU PRUNIER :

La contamination peut se faire, dès le stade "bouton blanc". C'est surtout au cours maturation que le risque d'infection est le plus important. A titre préventif, réaliser un traitement entre la pleine floraison et la fin de floraison. Un deuxième traitement est indiqué à l'approche de la maturation en respectant les délais d'emploi avant récolte, suivant les matières actives utilisables (entr'autres) en gramme par hectolitre.

- Dithianon	50	(DELAN),	- Thirame	200	(Nombreuses spécialités)
- Doguadine	70	(MELPREX),	- Triforine	33,75	(SAPROL - FUNGINE),
- Iprodione	75	(ROVRAL),	- Vinchlozoline	100	(RONILAN).

Possibilité d'ajouter un insecticide (contre pucerons le cas échéant) suivant les indications du fabricant.

Ces produits (cités ci dessus) ont également une action contre l'ANTHRACNOSE. Si cette maladie est présente (petites taches foncées, rougeâtre en été) en particulier les deux premiers cités.

GRANDES CULTURES

ESCOURGEONS ET ORGES D'HIVER :

SITUATION : de début redressement au 1er noeud : la Rhynchosporiose est présente dans presque toutes les parcelles, parfois de façon grave. De même ; l'Helminthosporiose et l'oidium sont fréquents, mais souvent peu graves pour l'instant. Présence de rouille naine.

PRECONISATIONS : Dans la plupart des cas, surveiller l'évolution du complexe notamment l'Helminthosporiose.

- Sur les parcelles nettement touchées, notamment par la Rhynchosporiose, et au 1er

... / ...

noeud prévoir une intervention dès que le temps le permettra (arrêt des pluies et radoucissement).

- En cas de traitement, tenir compte de l'ensemble du complexe parasitaire présent (voir bulletin n° 256 du 31 mars, tableau des efficacités).

BLES :

SITUATION :

- OISE : Stade 5 très fréquent, parfois dépassé. Présence de maladies du pied, mais méritant rarement un traitement fongicide (moins 15 % des parcelles du réseau).

- AISNE : Etat sanitaire voisin de celui de l'OISE, végétation souvent moins avancée

- SOMME : On approche très souvent le stade 5, pratiquement pas de parcelle du réseau mérite une application fongicide.

- NORD - PAS-DE-CALAIS : Souvent fin tallage, redressement (stade CCC) pour certains Castan (parfois même 1er noeud)Fidel, Corin d'octobre ou début novembre (variétés les plus avancées en tous départements).

La Septoriose est présente, l'oidium se confirme sur quelques Arminda.

PRECONISATIONS :

- Sur blés "intensifiés" au stade 5, appliquer les réducteurs de croissance dès que les conditions climatiques s'améliorent.

- En matière de protection fongicide, dans la plupart des cas différer les traitement jusqu'au stade 1 à 2 noeuds en visant le complexe notamment Septoria tritici(B. M. C. + Dithiocarbonate).

BETTERAVES :

Nous recherchons 5 champs non traités avec un insecticide au sol systémique dans la région de : COURRIERES - HENIN, pour implanter des essais jaunisse.

PROTECTION DES ABEILLES

"Sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides a l'exception de ceux qui portent sur leur emballage la mention : "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitement réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil utilisé :

1 Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

2 Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.

3 Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque les plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de parcelles destinées à être traitées au moyen de ce produits, elles doivent être fauchées avant traitement."

Les matières actives énoncées ci dessous peuvent prétendre à l'usage "non dangereux pour les abeilles" : amitraze, bacillus thuringiensis, binapacryl, bromophos, chinométhionate, cyhexatin, dialiphos, dicofol, diéthin, diflubenzuron, endosulfan, fenbutain oxyde, phosalone, polychlorocamphone, pyréthrines synergisées (ne pas confondre avec les pyréthrinoïdes de synthèse), pirimicarbe, roténone, tétradifon, tétrasul, toxaphène.

Pour chacune d'entre elles, seules quelques spécialités commerciales correspondant à un usage, une dose d'emploi et une formulation précise, ont obtenu l'autorisation de porter cette mention. Il conviendra donc de vérifier que la mention "non dangereux pour les abeilles" figure bien sur l'emballage du produit acheté.

Des précautions complémentaires permettront au surplus de limiter les risques d'intoxication des abeilles :

- Traiter autant que possible en dehors des heures de butinage,
- Respecter strictement les doses indiquées et éviter tout surdosage.

16